



Conseil Communautaire du
5 avril 2016

Document de présentation budgétaire

Principes

Le conseil communautaire devra se prononcer sur 5 budgets :

- Budget Principal
- Budget annexe « Ordures ménagères »
- Budget annexe « Centre Touristique »
- Budget annexe « Presse »
- Budget annexe « Carburants »

Pour chacun d'entre eux, il faut voter :

- le Compte Administratif de l'année antérieure (2015) arrêté par le Président,
- le compte de gestion de l'année antérieure (2015) arrêté par le Centre des Finances Publiques,
- le Budget prévisionnel de l'année en cours (2016)

... et pour chacun d'entre eux :

- une section de Fonctionnement
- une section d'Investissement

Pour mémoire : un rapide historique

Depuis 2010, suite au « coup dur » dû à l'absence de taxe professionnelle sur les éoliennes, le Conseil Communautaire s'est attaché à retrouver un équilibre par tous les moyens.

Et depuis..., un fonctionnement qui se stabilise...

Cela ne signifie pas que tous les budgets sont concomitamment en excédent. Cela signifie que le volume global se stabilise. Il est toutefois en perpétuelle variation d'une ligne à l'autre : par exemple, un emploi créé ou supprimé entraîne vite une variation de 40 000 €, une baisse du tarif de l'heure d'aide à domicile d'un euro créé un manque de 13 000 €... Tous ces facteurs sont difficiles à maîtriser d'où la forte prudence dans la préparation budgétaire : maximisation des dépenses, minimisation des recettes...

Section de fonctionnement		2014	2015
Budget Principal (BP)	Dépenses	1 134 236.26	1 269 265.28
	dont versement du FNIGR à l'Etat	178 046.00	194 236.00
	dont versement au CIAS	50 000.00	50 000
	dont versement C ^{te} tou ^{aine}	0.00	70 000
	Recettes	1 228 289.39	1 274 836.25
	<i>Hors versement spécial issu d'Eolfi</i>		
	Résultat	+ 94053.13	+ 5570.97
Gestion des déchets (OM)	Dépenses	449 353.83	367 548.48
	Recettes	393 182.97	408 601.16
	Résultat	- 56170.86	+ 41052.68
Distribution carburants	Dépenses	396 150.55	362 311.18
	dont versement au BP		
	Recettes	431 889.60	374 092.40
	Résultat	+ 35 739.05	+ 11781.22
Centre touristique	Dépenses	177 662.00	136 690.39
	Recettes	180 601.24	243 683.54
	dont versement du BP		
	Résultat	+ 2939.24	+ 106 993.15
Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I. A.S.)	Dépenses	225 389.61	235 172.71
	Recettes	231 293.63	229 542.67
	dont versement du BP	50 000.00	50 000
	Résultat	+ 5 904.02	- 5630.04
C.I. A.S. / Aide à domicile	Dépenses	295 933.51	295 857.71
	Recettes	302 986.61	279 672.47
	Résultat	+ 7 053.10	- 16 185.24
CUMUL	Dépenses	2 678 725.76	2 666 845.75
	Recettes	2 768 243.44	2 810 428.49
	Résultat	+ 89 517.68	+ 143 582.74

L'affectation des résultats de 2015 en 2016

Pour chaque budget (le principal comme les budgets annexes), les résultats de clôture de 2015 doivent être affectés en 2016 :

- le déficit ou excédent d'investissement de 2015 est reporté en 2016 (au compte 001),
- l'excédent de fonctionnement doit :
 - . prioritairement être capitalisé en recette d'investissement (Compte 1068) pour « combler » le déficit d'investissement corrigé des « restes à réaliser ».
 - . puis le solde affecté en recette de fonctionnement (compte 002)

Budget principal – Affectation 2016

BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015	Affectations 2016
Investissement	133 722.17 €	-	73223.55	206945.72	206 945.72 au 001
Fonctionnement	128 890.77 €	2939.24	5570.97	131522.50	131 522.50 au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 71 500 €
 Reste à réaliser en Recette d'investissement de 22 560 €

Pour le budget principal, en fonctionnement, les baisses de recettes (F.P.I.C. en diminution, suppression de l'aide au déneigement) avaient été anticipées dans le cadre d'une décision modificative. Le résultat de fonctionnement 2015 est positif de 5570.97 €, et prend en compte la dépense de 70 000 € envoyée au budget annexe « Centre Touristique ».

Ce résultat est également diminué de 2939.24 € envoyé au 1068 par erreur (il s'agit d'une écriture relevant du budget centre touristique qui a été demandé sur le « mauvais budget »).

En investissement, les projets inscrits sur le budget 2015, n'ont pas eu le commencement prévu (parc de la Cabane, centre de loisirs...). D'où l'excédent dégagé et reporté.

Budget Ordures Ménagères – Affectation 2016

BUDGET OM	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015	Affectations 2016
Investissement	13 078.37 €	-	16 114.56 €	29192.93 €	29192.93 € au 001
Fonctionnement	28 310.48 €	-	41 052.68 €	69 363.16 €	69 363.16 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 4000 €
Reste à réaliser en Recette d'investissement de 0 €

Le résultat de l'exercice 2014 présentait un déficit de 56 170.66 €. Celui a absorbé une grande part de l'excédent préalable. Aujourd'hui, l'effectif a été réduit d'un E.T.P. et des réductions de coûts et des optimisations de la masse salariale ont été testées (modification de tournée, suivi des heures,...). L'excédent a été reconstitué mais la part d'ingénierie (C. Chabrier, P-A. Bapt) payée sur le budget principal n'avait pu être prise en compte. Sur le budget 2016, il sera proposé de la régulariser.

En investissement, le mécanisme d'amortissement fait naturellement « remonter » des crédits. L'excédent, hors dépenses nouvelles, est donc en accroissement.

Budget Carburants – Affectation en 2016

BUDGET STATIONS SERVICES	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015	Affectations 2016
Investissement	(-) 47373.94 €	-	36 826.82 €	(-) 10 547.12 €	(-) 10 547.12 € au 001
Fonctionnement	(-) 5104.07 €	-	11 780.96 €	6 676.89 €	6 676.89 € au 1068

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 0 €
Reste à réaliser en Recette d'investissement de 0 €

L'exercice 2014 avait vu apparaître un déficit de fonctionnement dû à deux facteurs :

- Diverses opérations de maintenances et réparations plus importantes que les autres années (alarme d'Ardes, paramètres bancaires à Ardes, dégradations à Anzat,...)
- Décalage sur le mois de décembre entre entrées et sorties

Cette mauvaise année a été rétablie, par une facturation sur décembre notamment.

Le déficit d'investissement provient de la différence entre les dépenses des deux stations d'Ardes et d'Anzat et les subventions obtenues au départ des projets. Son solde à fin 2014 est de 47 373.94 €. La subvention FRADDT sur la station d'Anzat a été versée en 2015 soit 28 000 €. Par ailleurs, en dehors de toute dépense nouvelle, le mécanisme d'amortissement a permis de réduire le déficit, qui devrait être comblé à la fin de l'exercice 2016..

Budget Centre touristique - Affectation 2016

BUDGET CENTRE TOURISTIQUE	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015	Affectations 2016
Investissement	(-) 736 823.08 €	-	(-) 75 091.13 €	(-) 811914.19 €	(-) 811914.19 € au 001
Fonctionnement	2939.24 €	0 €	106 993.15	109 932.39	109 932.39 € au 1068 Et 0.00 au 002

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 19 970.44 €

Reste à réaliser en Recette d'investissement de 271 844.46 €

Le fonctionnement apparaît fortement excédentaire. C'est en fonctionnement que sont versés les loyers et les participations du budget principal, alors que l'emprunt en payé pour la partie capital, sur l'investissement. Il est donc normal d'avoir structurellement un excédent de fonctionnement.

Le Pôle Développement s'est attaché à « faire rentrer » le solde de subventions : FRADDT et surtout FEDER !

<i>Nature de la recette</i>	<i>Montants attendus</i>	<i>Versements effectués</i>	<i>Dates des versements</i>	<i>Reste à recevoir</i>
Europe - FEDER	998 970,00 €	589 890,41 €	18/12/2012	
		138 234,14 €	20/08/2014	
		270 845.45 €	07/03/2016	
Etat - FNADT	500 000,00 €	151 677,00 €	26/10/2010	
		64 358,00 €	31/12/2011	
		22 072,00 €	17/10/2012	
		261 893,00 €	18/03/2014	
Etat - DDR	300 000,00 €	180 889,00 €	11/10/2011	
		59 111,00 €	13/11/2012	
		60 000,00 €	02/10/2014	
Etat - DETR 2011	450 000,00 €	135 000,00 €	13/11/2012	
		225 000,00 €	18/07/2014	
		90 000,00 €	18/11/2014	
Etat - DETR 2012	450 000,00 €	135 000,00 €	13/11/2012	
		225 000,00 €	18/07/2014	
		90 000,00 €	18/11/2014	
Région - Tourisme	320 000,00 €	96 000,00 €	03/05/2011	
		224 000,00 €	23/06/2011	
Région - FRADDT	680 000,00 €	79 913,60 €	14/02/2011	
		163 798,40 €	07/12/2011	
		368 288,00 €	18/07/2014	
		68 000 €	09/04/2015	
Département - CLD 1	875 000,00 € 60 000,00 €	262 500,00 €	10/04/2010	
		175 000,00 €	01/10/2011	
		195 666,00 €	05/11/2012	
		60 000,00 €	08/10/2014	
		241 834,00 €	05/01/2015	
Département - CLD 2	1 640 000,00 €	510 000,00 €	16/02/2011	
		340 000,00 €	17/10/2011	
		620 000,00 €	05/11/2012	
		170 000,00 €	08/10/2014	
Sous-total subventions	6 273 970,00 €	6 273 970 €		

Le déficit d'investissement reporté ici ne tient pas compte de la subvention FEDER, car malgré une première demande en octobre 2014, celle-ci n'a été versée qu'en 2016 !
Le solde du déficit d'investissement se résorbera par le versement de l'autofinancement d'Ardes Communauté.

Budget presse - Affectation 2016

BUDGET PRESSE	Résultat de clôture 2014	Part affecté à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015	Affectations 2016
Investissement	(-) 12 420.57 €	-	0.00 €	(-) 12 420.57 €	(-) 12420.57 € au 001
Fonctionnement	(-) 1 194.26 €	-	3 723.82 €	2 529.56 €	2 529.56 € au 1068

NB : Reste à réaliser en Dépense d'investissement de 0 €
Reste à réaliser en Recette d'investissement de 0 €

Au final, le coût net de l'opération est donc 12500 € en investissement. En fonctionnement, il apparait un excédent, qui vient combler l'investissement, petit à petit.

Grille de tarifs : évolutions pour 2016

Régie	TARIFS en vigueur en 2015	Observations - nouvelles propositions
LOISIRS	<p>Centre de loisirs CLSH <u>Enfants 6 à 12 ans</u> Mercredi-petites et grandes vacances <430 - jour 3 € - ½ jour 1.50 € 430 à 600 - jour 5 € - ½ jour 2.50 € 600 à 840 - jour 7 € - ½ jour 3.50 € > 840 - jour 9 € - ½ jour 4.50 € + Principe d'un forfait Centre de loisirs à la semaine : la semaine pour le tarif de 4 jours Repas : 4 € Mini camp : <430 30 € 430 à 600 40 € 600 à 840 50 € > 840 60 € Stage ski : <430 50 € 431 à 599 55 € > 600 60 € <u>Centre de loisirs Périscolaire</u> <430 20 € le trimestre 430 à 600 30 € le trimestre 600 à 840 40 € le trimestre > 840 50 € le trimestre</p> <p>Réseau Lecture : Perte de carte : 1.50 €</p> <p>Reprographie : Copie noire 0.10 € Copie couleur 0.50 € Impression noire 0.10 € Impression couleur 0.50 € Plastification 1.00 € Reliure (par la personne) 0.50 € Reliure (par le personnel) 1.00 € Fax (émission) 1.00 € Fax (réception) 0.50 € Massicot à disposition gratuit Numérisation gratuit Conception d'affiches et tracts associatifs gratuit</p> <p>Reprographie aux communes : Copie noire 0.017 € Copie couleur 0.080 €</p>	<p>Pas de modification</p>
STATION SERVICE	<p>Carburants Marge au litre : 0,06 € Carte carburant prépayée 20 € 50 € 200 € 500 €</p> <p>Compresseur Gonflage 0,50 € Aspiration (5mn) 1 €</p> <p>Lavage Lavage (80s) 1 € Rinçage (160s) 1 € Rinçage 4x4 (120s) 1 € Finition (80s) 1 € Brosse (60s) 1 € Carte lavage (valeur 25€) 20 €</p>	<p>En 2014 : Ardes : 0.06 € pour Ardes Communauté Anzat : 0.015 € pour Ardes Communauté et 0.045 € pour le délégataire</p> <p>Le nouveau marché de carburants a fait baisser le prix d'achat de 0.04 € / litre en 2015. La marge a donc été ramenée à son niveau initial en 2015 soit : Ardes : 0.09 € pour Ardes Communauté Anzat : 0.045 € pour le délégataire et 0.045 € pour Ardes Communauté. Le délégataire a cessé son activité en septembre 2015. Une convention avec la mairie d'Anzat a été signée (?)</p>

BUS DES MONTAGNES	<u>Lundis Ardes</u> 2.50 € Aller 4.20 € Aller-Retour <u>Mercredis Issoire - Clermont-Fd</u> 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi 4.20 € Issoire Aller 7 € Issoire Aller-Retour 7 € Clermont Aller 12 € Clermont Aller-Retour	La décision relève du CIAS : pas de modification
PORTAGE DE REPAS	Repas : 7,50 €	La décision relève du CIAS : pas de modification
AIDE A DOMICILE	Prix coûtant : 20.75 €/h (21.43 €/h en 2015, 20.78 €/h en 2014, toutefois les dépenses d'encadrement ont baissé de 17000 € pour 13000h soit 1.30 €/h).	La décision relève du CIAS qui s'appuie sur la tarification calculée par le Conseil général
DECHETTERIE	Artisans : 10 € de 0 à 5 m3 20 € de 5 à 10 m3	Gratuité pour les particuliers (principe de la TEOM)
PARC DE TRIAGE	La pesée au parc : 1 €	Décision en 2012 d'augmenter par tranche (décision mise en sommeil). Le coût de la pesée sera revu en fonction des coûts réels de fonctionnement du nouvel équipement
PONT BASCULE	La pesée au pont : 4 €	
CULTURE	Trois tarifs selon la « taille » des spectacles : 5 €, 10 €, 15 €.	
VEHICULES	Renault Clio : 40 € / acte journalier Renault Trafic : 40 € / acte journalier Peugeot Expert : 40 € / acte journalier Fiat Scudo : 40 € / acte journalier Renault Kangoo réfrigéré : - Mercedes Unimog 500 : - Mercedes U 400 : - Mercedes Camion Actros : - Mercedes Camion Actros + remorque : - Man Camion Benne OM : - Remorque VL double essieu : -	Un tarif à l'acte de mise à disposition a été instauré à 40 € pour la Clio, et les véhicules Trafic, Expert, Scudo (mais gratuité pour les associations du territoire et les communes, moyennant la remise du carburant consommé).
MATERIEL DIVERS	Barnum 1 : gratuit Barnum 2 : gratuit Tables (10) : gratuit Grilles d'exposition : gratuit Vidéoprojecteur : gratuit	Le prêt est destiné aux associations, communes et partenaires de la communauté de communes pour un projet d'intérêt collectif et sur inscription préalable. Le montage/démontage est à la charge du bénéficiaire sauf pour des opérations pour lesquels Ardes Communauté est partenaire (avec le PNRVA, rallye handicapé, course cycliste...).

LOCAUX DIVERS	<p>Cabinet d'infirmerie : 109,20 € / mois</p> <p>Cabinet dentaire : 242,70 € / mois</p> <p>Cabinet Kinésithérapie : 307,20 € / mois</p> <p>Cabinet Kinésithérapie (avant reprise) : 230 € / mois</p> <p>Cabinet médecine générale n°1 (+WC) : 202,00 € / mois</p> <p>Cabinet médecine générale n° 2 : 178,00 € / mois</p> <p>Local Maison d'Assistante Maternelle : 732 € / trimestre</p> <p>Logement meublé : 450 € / mois (charge comprise) 20 € / nuit</p> <p>Logement non meublé : 300 € / mois (charges non comprise) 13 € / nuit</p> <p>Prestation « ménage » : 15 € / prestation Prestation « linge de maison » : 15€ / acte</p>	<p>Selon condition d'évolution indiciaire et de répartition des charges des baux de location.</p> <p><u>NB</u> : gratuité du cabinet n°2 pour expérimentation sur 6 mois d'une pédicure podologue.</p> <p><u>NB</u> : pour la MAM :</p> <ul style="list-style-type: none">. gratuité en année 1,. au-delà de 5 700 heures / trimestre : 732 € / trimestre (plein tarif). entre 2 400 et 5 699 heures / trimestre : 549 € / trimestre (75 % du plein tarif). entre 2 400 et 5 699 heures / trimestre : 366 € / trimestre (50% du plein tarif) <p><u>NB</u> : pour le(s) logement meublé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none">. gratuité pour accompagner la préparation d'un projet d'installation ou pour accompagner un projet d'animation, de quelques jours à quelques semaines au maximum ; cette gratuité peut aussi s'appliquer aux médecins-stagiaires, ou tout autre stagiaire en rapport avec les compétences communautaires (caution à demander à hauteur de 1 mois de loyer).. tarif dégressif pour accompagner une installation d'une activité (économique, culturelle, touristique...) sur le territoire et qui nécessite au porteur de projet un logement (en attendant d'avoir le siens) :<ul style="list-style-type: none">- les 3 premiers mois : gratuit (y compris les charges)- du 4^e au 12^e mois : 33% du tarif en vigueur- du 13^e au 18^e mois : 66 % du tarif en vigueur- ... puis : 100 % du tarif en vigueur
PRESSE	<p>⇒ Le Président a délégation pour fixer les tarifs</p> <p>Papeterie : (coef d'achat sur prix HT au public)</p> <ul style="list-style-type: none">- « Particuliers » coef. 0,60 ⇒ marge 40% et remise au client 0%- « Collectivités et étab.» coef. 0,90 ⇒ marge 10% et remise au client 30%- « professionnels » coef. 0,80 ⇒ marge 20% et remise au client 20% <p>Tampons : achat avec 30% de remise sur prix de vente HT au public</p> <p>Cartouches d'encre : achat à définir selon prix négocié</p> <p>Mobilier : 15% de marge sur devis négocié</p> <p>Librairie :</p> <ul style="list-style-type: none">- « nouveautés » 30% de marge- « autres produits » 25% de marge <p>Cartes (postales, anniversaire,..):coef. 2 (marge 100%)</p> <p>Piles : coef. 1,8 (marge 80%)</p> <p>Confiseries :</p> <ul style="list-style-type: none">- Barres chocolatées : coef. 2 (marge 100%)- Bonbons : prix conseillé par fournisseur (marge variable selon prix conseillé de chaque produit)	

Refacturation aux communes : montant pour 2016

En 2016 sont répercutées les dépenses réelles effectuées en 2015

Le principe de refacturation aux communes de dépenses annexes aux compétences communautaires avait été acté en conseil du 16 mars 2011 et s'est mis en œuvre en 2011.

En effet Ardes Communauté assure le financement de ses compétences, mais certaines de ces compétences génèrent des frais induits que les communes assurent : c'est le coût des repas et des transports du Centre de loisirs, de pose-dépose des jalons.

Il est proposé de limiter en 2016, les refacturations à ces mêmes natures de dépenses.

♦ « Coût repas du Centre de loisirs »

En 2015, ce sont 713 repas pris par les enfants du centre de loisirs pour un coût total de 5079 € auquel il faut déduire la participation des familles de 2248 € soit un coût résiduel de 2831 €.

Centre de loisirs	Nombre de repas consommés					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total	397	448	390	519	707	713

♦ « Coût des transports du Centre de loisirs »

En 2015, le coût des transports des enfants du Centre de loisirs s'élève à 6980.22 €.

- 315 € pour les sorties,
- 6665.22 € de salaires de chauffeurs

♦ « pose-dépose des jalons »

Temps de pose et dépose 2015 : 7,5 semaines à 35h à 3 agents soit 787.50 h x 15 €/ h = 11 812.50 € (revalorisation du tarif horaire d'1 € en 2014 et d'1 € en 2015 et qui reste en deçà de la réalité, horaires au réel)

La refacturation aux communes se porte à :

	En 2011 (sur données 2010)	En 2012 (sur données 2011)	En 2013 (sur données 2012)	En 2014 (sur données 2013)	En 2015 (sur données 2014)	En 2016 (sur données 2015)
Repas clsh	1 490,00 €	1 315,00 €	2 808,00 €	3373.00 €	2584.66 €	2831.00 €
Transport Clsh	7 390,99 €	5 385,90 €	8 021,58 €	12 414.59 €	9460.93 €	6980.22 €
Pose / dépose de jalons	10 920,00 €	9 555,00 €	9 555,00 €	9 555.00 €	11 025.00 €	11 812.50 €
Total pour les 15 communes	19 800,99 €	16 255,90 €	20 384,58	25342.59 €	23070.59 €	21623.72 €
Total refacturé à chaque commune	1 320,00 €	1 083,72 €	30 % en fonction du nb d'habitants 70 % de manière égalitaire			

Soit :

Communes	Population	30 % fonction du nombre d'habitants : 6487.12 €	70 % de manière égalitaire : 15136.60 / 15	TOTAL PROPOSE 2016	Pour mémoire 2015
Anzat le Luguët	185	590.15	1009.11	1599.26	1708.00
Apchat	181	577.39	1009.11	1586.50	1694.35
Ardes	580	1850.20	1009.11	2859.31	3056.06
Augnat	129	411.51	1009.11	1420.62	1516.88
Chassagne	87	277.53	1009.11	1286.64	1373.54
Dauzat-sur-Vodable	93	296.67	1009.11	1305.78	1394.02
La Chapelle Marcousse	75	239.25	1009.11	1248.36	1332.59
La Godivelle	24	76.56	1009.11	1085.67	1158.54
Madriat	123	392.37	1009.11	1401.48	1496.41
Mazoures	101	322.19	1009.11	1331.30	1421.26
Rentières	100	319.00	1009.11	1328.11	1417.91
Roche Charles Lameyrand	50	159.50	1009.11	1168.61	1247.27
St Alyre es Montagne	160	510.40	1009.11	1519.51	1622.68
St Hérent	98	312.62	1009.11	1321.73	1411.08
Ternant les Eaux	42	133.98	1009.11	1143.09	1219.97
TOTAL	2028	6487.12	15136.60		

Fiscalité : propositions pour 2016

Les impôts « économiques » comme les impôts « ménages » sont décidés pour partie par le conseil communautaire en s'appuyant sur l' « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 »

■ Les impôts économiques : limité à la marge de manœuvre permise par la loi

■ **CVAE** : La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ne peut être optimisée sur décision communautaire.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CVAE notifié	9 809 €	16 704 €	18 978 €	21 210 €	24 623 €	26 759 €

Soit + 2136 €

■ **IFER** : L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux ne peut également être optimisée sur décision communautaire.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
IFER notifié	116 543 €	114 465 €	120 196 €	121 758 €	123 619 €	123 442 €

Soit - 177 €

■ **CFE** : (Contribution Foncière des Entreprises)

Les calculs et marge de manœuvre de 2011 dans le cadre de la transition fiscale liée à la suppression de la Taxe Professionnelle ont permis de voter un taux de CFE de 25,42%
Le taux pour Ardes Communauté en 2015 était de 26,75%. Le taux maximal autorisé pour 2016 est de 26,76 %. Il n'est pas possible de passer outre ce maximum. **Ce taux est donc proposé pour décision.**

Pour mémoire, en 2011, la C.F.E. était de 23,16 % x bases de 590 446 = 136 747 €.

En 2015 : 73884 €

Aujourd'hui : 260 600 X 26.76 % = 69736.56 €

Soit - 4147.44 €

... et les compensations baissent...

■ **Allocations compensatrices** : les « Allocations compensatrices » versées par l'Etat (dont celles évoquées ci-dessus) à Ardes Communauté représentaient 47 557 € en 2013, 42631 € en 2014 et 33 433 € en 2015...28 595 €
soit - 4838 €.

■ **Rappel FNGIR** : Suite à la réforme fiscale de 2010, le montant de « Fond National de Garantie Individuel de Ressource », FNGIR se traduit par un prélèvement de l'Etat sur nos ressources de 194 236 € en 2016.

■ Les impôts « ménages » :

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle au 1^{er} janvier 2010, Ardes Communauté est un EPCI à fiscalité mixte ; c'est-à-dire prélevant à la fois les impôts « économiques » (voir ci-dessus), et les impôts « ménages » (TH, FB , FNB).

Ainsi, un petit rappel synthétique pour s'y retrouver :

En 2014 :

Avec l'augmentation des bases, mécaniquement, le produit s'établit comme suit :

TH 13,00 % x bases de 1 950 000 = 253 500 €

TFB 2,68 % x bases de 1 981 000 = 53 091 €

TFNB15,52 % x bases de 550 900 = 85 500 €

Total perçu de : 392 091 €

En 2015 : maintien des taux

TH 13,00 % x bases de 1 965 000 = 264 290 €

TFB 2,68 % x bases de 1 992 000 = 53 386 €

TFNB15.52 % x bases de 555 200 = 86 167 €

Total prévu de : 395 003 € (+ 2912 €)

En 2016 : proposition de maintien des taux

TFB 2,68 % x bases de 2 017 000 = 54 056 €

TFNB15.52 % x bases de 562 200 = 87 253 €

TH 13,00 % x bases de 2 033 000 = 255 450 €

Total prévu de : 405 599 € (+ 10596 €)

Variation globale sur budget principal : + 3596.56 €

■ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En 2013, la baisse de 18.50 % à 18,25% avait été actée compte-tenu des perspectives possibles d'optimisation du service : passage à trois tournées, nouveau barème d'écoemballages, améliorations des efforts de tri de chacun.

A partir de 2014 et donc en 2015 aussi, le coût de traitement de Vernéa est supérieur à celui existant : 90 €/t en 2012, 108 €/t en 2013, et 153 €/t prévu en 2014, 165 € en 2015, et **145 € en 2016**

Le VALTOM, en reprenant diverses missions / actions ou prestations en sa charge directe, augmente sa contribution de façon significative : de 6.82 € H.T. par habitant en 2013, le tarif 2016 est de **28.08 € H.T.** par habitant.

Il convient également de rétablir les dépenses d'ingénierie du service qui n'avaient pas pu être prises en compte en 2015.

année	Bases fiscales de l'Etat	Taux d'Ardes Co.	Produit perçu
2003		11,20%	134 806 €
2004	1 244 301	10,80%	134 806 €
2005	1 287 172	11,20%	146 031 €
2006	1 344 189	12,90%	173 400 €
2007	1 403 934	15,50%	216 333 €
2008	1 441 778	17,00%	245 102 €
2009	1 496 028	18,00%	269 285 €
2010	1 532 259	18,50%	283 467 €
2011	1 599 864	18,75%	299 974 €
2012	1 636 376	18,50%	302 729 €
2013	1 693 336	18.25%	309 034 €
2014	1 705 663	19.25 %	328 600 €
2015	1 702 593	19.50 %	332 005 €
2016	1 745 590	19.50 %	340 390 €
	1 745 590	19.25 %	336 026 €
	1 745 590	19.00 %	331 662.10

Il est proposé toutefois de baisser le taux de 0.25 % de sorte à s'adapter à la réalité du besoin en financement.

Votes relatifs au budget principal et aux budgets annexes

<i>Nature du budget et section de fonctionnement ou section d'investissement</i>		Compte Administratif 2015	Budget Prévisionnel 2016
Budget Principal	Fonc.	Dépenses : 1 269 265.28 Recettes : 1 274 836.25	Dépenses : 1 351 250.00 Recettes : 1 351 250.00
	Inv.	Dépenses : 159 411.94 Recettes : 232 635.49	Dépenses : 4 226 745.77 Recettes : 4 226 745.77
Budget Ordures ménagères	Fonc.	Dépenses : 367 548.48 Recettes : 408 601.16	Dépenses : 458 230.00 Recettes : 458 230.00
	Inv.	Dépenses : 9 519.13 Recettes : 25633.69	Dépenses : 62789.69 Recettes : 62789.69
Budget Carburants	Fonc.	Dépenses : 362 311.18 Recettes : 374 092.40	Dépenses : 411 440.00 Recettes : 411 440.00
	Inv.	Dépenses : 8 460.80 Recettes : 45 287.62	Dépenses : 24 004.46 Recettes : 24 004.46
Budget Centre touristique	Fonc.	Dépenses : 136 690.39 Recettes : 243 683.54	Dépenses : 283 300.00 Recettes : 283 300.00
	Inv.	Dépenses : 143 091.13 Recettes : 68 000.00	Dépenses : 918 000 Recettes : 918 000
Budget Presse	Fonc.	Dépenses : 104 703.71 Recettes : 108 427.53	Dépenses : 125 740.00 Recettes : 125 740.00
	Inv.	Dépenses : 0.00 Recettes : 0.00	Dépenses : 12 420.57 Recettes : 12 420.57